

« Parce que nous pensons que la portée d'une voix ne s'arrête pas au sortir de l'isoloir, nous devons rendre des comptes aux électeurs. Nous voulons croire que l'exercice de la démocratie passe par la mise en commun des idées, la transparence des actions menées et à mener. C'est dans la recherche de cette exigence que nous tentons de faire avancer les réflexions portant sur l'équité sociale et le respect de notre environnement. »

Nous nous interrogeons régulièrement sur la portée de notre engagement, sur l'impact de notre action sur la gestion communale.... Il nous semble qu'enfin notre représentativité est prise en compte, que nos avis comptent. C'est un petit pas vers la démocratie participative si chère à nos yeux ! Dans notre dernière feuille volante alternée, nous avons délibérément interpellé la municipalité concernant la gestion de la « future maison de Santé à venir un jour » et sur le manque d'entrain à combler le désert médical qui menaçait de s'ouvrir à partir de juin 2017 (date du départ en retraite du médecin en place). Suite à la parution de notre feuille ailée, M. le Maire a annoncé en Conseil Municipal qu'il avait organisé, « dans l'urgence » la réhabilitation du local municipal rue Thiébault sans en informer le conseil (par manque de temps), afin que ce dernier puisse accueillir au plus vite un nouveau médecin sur la commune. Simple coïncidence ou rapport de cause à effet.... nous vous laissons juges .

Conscients que désormais notre force d'opposition est avant tout considérée comme une force de proposition, nous proposons de « réformer » la commission d'urbanisme. A quoi sert-elle ? Comment fonctionne-t-elle ? Peut-on en améliorer son fonctionnement ? Bon nombre de Neslois, dont nous faisons partie, apprécient le village pour son patrimoine architectural préservé (anciennes maisons en pierres, harmonie des toitures...). Tout cet ensemble ne se préserve pas seul, il existe des structures, des personnes qui veillent à ce que ce patrimoine évolue dans une cohérence générale. Nesles-la-Vallée étant partie intégrante du parc Naturel Régional du Vexin, cette cohérence s'inscrit dans un ensemble plus global dont les architectes des bâtiments de France tracent les grands axes. La commission urbanisme de Nesles étant donc logiquement le maillon entre les architectes des bâtiments de France et les habitants souhaitant effectuer des travaux chez eux.

Pour autant, rappelons que, sur la commune (site inscrit), l'avis de l'ABF n'est un avis conforme (à suivre obligatoirement) que si les travaux prévus sont en co-visibilité avec les monuments classés. Pour le reste, l'avis de l'ABF n'est que consultatif. *In fine* la commission urbanisme peut décider de suivre ou de ne pas suivre ses préconisations.

Là où les choses se compliquent, c'est :

- lorsque les attentes entre la commission urbanisme et celles des architectes des bâtiments de France divergent. (par exemple la commission urbanisme préconise des volets blancs alors que les architectes ouvrent un panel de couleurs pastel plus large).
- lorsque la commission urbanisme suit les préconisations de l'ABF pour un cas, pour un autre cas, ne fait même pas appel à sa compétence, ou encore impose ses préconisations sans même s'appuyer sur le POS (Plan d'Occupation des Sol) actuel ou sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de demain...
- ou encore lorsque la commission urbanisme décide de remettre en cause l'avis « conforme» de l'ABF pour certaines demandes de déclarations préalables de travaux ou permis de construire, alors qu'elle s'appuie sur ce dernier pour en rejeter d'autres... Bref, pour des cas similaires

propose des réponses différentes, voire diamétralement opposées !

Nous pouvons donc nous interroger sur la légitimité du fonctionnement même de cette commission ainsi que sur celle de sa constitution.

Qui siège à la commission urbanisme de Nesles ?

Actuellement, cette dernière n'est constituée que d'élus de la commune. Est-ce légal, est-ce souhaitable, est-ce légitime, existe-t-il des alternatives ?

Oui, c'est tout à fait légal. Toutefois, malgré toute la bonne volonté des élus siégeant, rien ne pourra empêcher le soupçon de clientélisme, (à tort ?), si cette commission ne s'ouvre pas à un panel plus large de citoyens.

Quelles alternatives pourrait-on imaginer pour un fonctionnement plus transparent et plus démocratique ?

Tout d'abord, un cahier des charges complet devrait pouvoir être consultable, en mairie ou sur le site internet de la commune, afin de savoir ce que l'on peut ou non envisager comme type de travaux.

Ensuite, la création d'un comité consultatif (agissant en amont) ouvert à tous qui orienterait les décisions de la commission d'urbanisme pourrait être envisagé pour pallier toute suspicion de dérive.

L'ouverture démocratique et la transparence ne peuvent qu'apporter plus de crédit à l'action municipale.

collectif AlterNesles



Frédéric Sanchez

Et la culture dans tout ça ?

Comme toute commune, Nesles est dotée d'une commission culture et d'un comité des fêtes, émanations du conseil municipal, qui organisent quelques fois dans l'année des événements permettant aux neslois de développer, enrichir, exercer leur envie de culture.

Comme beaucoup de communes rurales, Nesles est pourvue d'un Foyer Rural dont le conseil d'administration s'attelle à la mise en place d'activités de différentes sortes, tant sportives que culturelles.

Comme toute commune, Nesles est riche de ses associations dont les membres actifs, bénévoles faut-il le rappeler, se dépensent chaque jour sans compter pour offrir au public des manifestations variées.

C'est très bien.

Certains diraient : « c'est suffisant ».

D'autres, dont nous sommes à AlterNesles, pensent qu'en matière de culture, rien n'est jamais suffisant et se demandent comment rendre compte de l'infinité des possibles qui existent et surtout comment offrir à tous les habitants du village l'exercice d'un droit fondamental : la possibilité de rencontrer et d'embrasser une culture vivante, riante, fédératrice et semeuse. « Semeuse » de graines... de plaisir, d'intelligence, de découvertes, de pensées. Pour mieux habiter le monde.

Certains grincent : « Ca y est, les grands mots, l'intelligentsia alternesloise est de sortie ! »

A ceux-là, nous répondons : « Pourquoi parler avec des petits mots étriqués de ce qui permet d'élever l'homme ? »

Ainsi, on le voit, pour AlterNesles, la culture n'est pas une chasse gardée, elle ne peut être enclose dans des

bornes strictement tracées par quelques élus. Elle est l'affaire de tous et, à ce titre, doit revenir à tous.

Concrètement, que faut-il ?

1-Des lieux, des coins, des abris, des refuges. Organiser un événement culturel, c'est savoir où l'installer, où le proposer au public.

Notre beau village nous offre des endroits accessibles à tous et propices à des manifestations culturelles. Les salles du Foyer Rural en sont un bel exemple. La Forge de la rue Saint-Jean en est un autre. La municipalité a engagé des frais pour sa réhabilitation et envisage, depuis des années, son extension. Nous souhaitons ardemment que cette magnifique salle soit dédiée à

la culture et permette à toutes les associations qui en feraient la demande d'organiser des concerts, des expositions, des représentations, etc, afin que tous les habitants puissent accéder à des spectacles en (re)découvrant le patrimoine de leur village. Pour AlterNesles, toutes les salles de la commune doivent pouvoir être ouvertes à tous ceux qui

souhaitent participer à son développement culturel.

2-De l'ouverture, de l'accueil, du dialogue. Organiser un événement culturel nécessite, pour être mené dans les meilleures conditions, une municipalité accompagnante, soutenante, à l'écoute. Les portes de la mairie doivent être ouvertes à toute association qui viendrait présenter un projet, pour en discuter la faisabilité, inventorier les besoins et les ressources, recenser les lieux possibles, envisager une communication, etc. La dignité d'une municipalité se mesure aussi à la façon transparente, équitable dont elle accueille les associations qui oeuvrent pour le développement de la commune.

3-Du soutien, de l'aide, des moyens. Tout est tellement plus simple et plus agréable quand on en est nombreux ! Alors... Oui au soutien financier raisonnable, mais surtout oui au prêt de matériel, à la mutualisation de moyens, à la facilitation des projets par une écoute administrative bienveillante.

Tout cela n'est évidemment pas de l'ordre de la chimère, comme tout être sensé peut le constater, mais relève bien d'une volonté déterminée de proposer aux habitants de notre village le plus large éventail culturel, pour aller dans le sens d'une société diverse mais unie.

Une utopie ? Mais pour le grand Hugo, l'utopie n'est-elle pas la vérité de demain ? Et demain est à préparer aujourd'hui !

collectif AlterNesles



Brèves

- La projection du documentaire « Qu'est-ce qu'on attend ? » organisé par Alternesles au foyer rural a été un succès. Une cinquantaine de participants y assistèrent, provenant de Nesles et des alentours. Le débat qui s'ensuivit fut passionnant, avec de longs échanges autour de la mise en œuvre d'initiatives citoyennes locales en matière environnementale et sociale. Merci à tous les participants pour leur investissement.
- Le conseil municipal de mars portait sur le Budget de Nesles... Rien à signaler ! La politique de la mairie reste inchangée, à savoir reverser une partie du budget de fonctionnement sur celui d'investissement (environ 312 000 euros en moyenne sur 4 ans) privant la commune d'un quart de son budget pour financer des services utiles aux citoyens.
- la Maison médicale est loin d'être achevée. Le permis de construire est désormais validé, il reste à procéder aux appels d'offres, au dépouillement, au choix des entreprises... le démarrage des travaux pourrait se faire à l'automne ? Par ailleurs, le médecin « de transition » est naturellement venu avec sa propre patientèle et n'a pas pu reprendre la totalité de la patientèle de son prédécesseur. Bon nombre de Neslois se retrouvent ainsi sans médecin référent....

**Pique-Nique
ouvert à tous
organisé par AlterNesles
samedi 9 juin 2018
12h
sur le terrain de basket
(près des pompiers)**